

# **Formation pédagogique des enseignants nouvellement recrutés**

## **Enseignement et formation en LMD**

**Spécificités pédagogiques et  
didactiques**

-----

**Herzallah Abdelkarim  
Université de Msila**

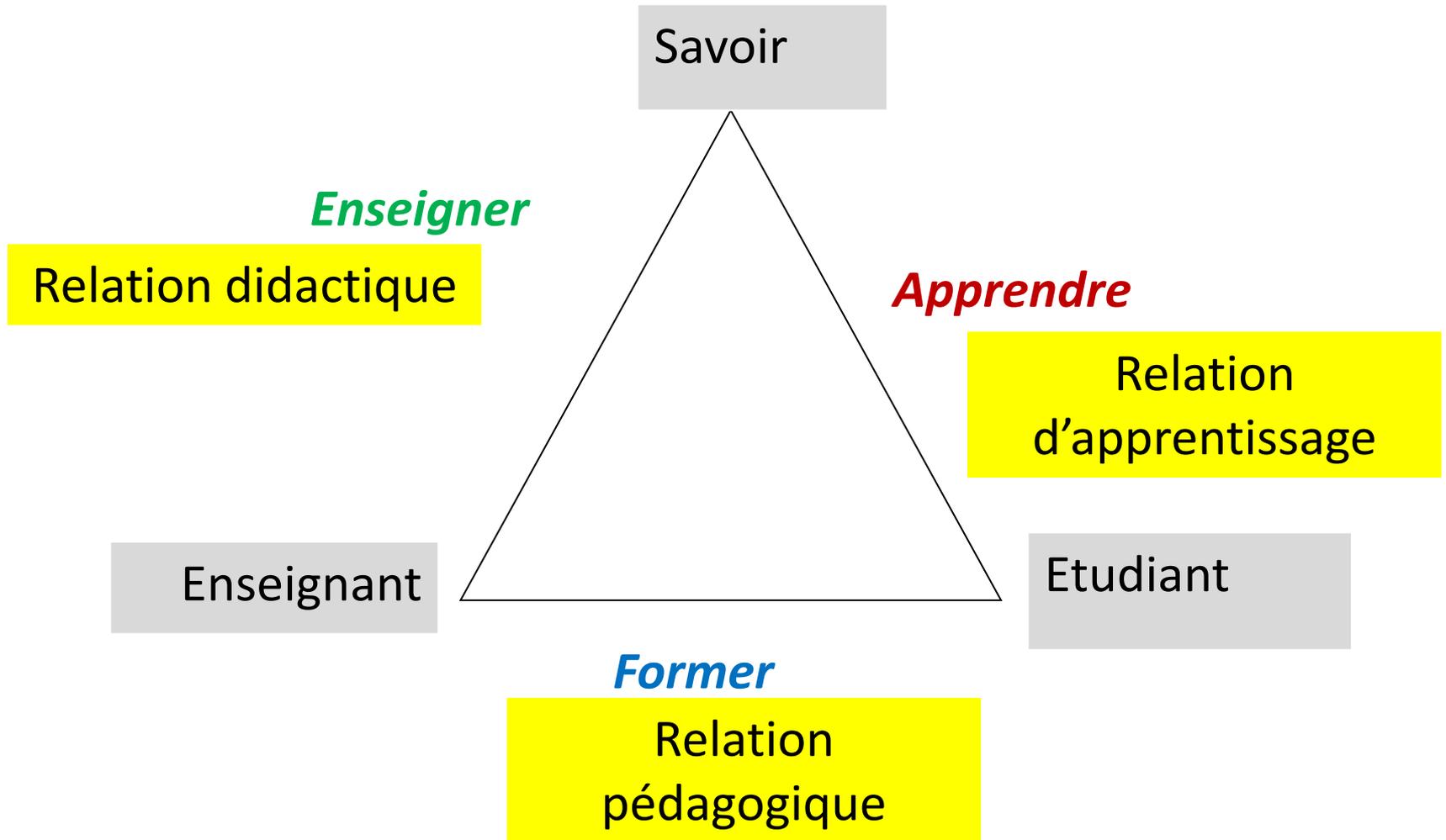
## **Didactique**

- S'intéresse aux contenus disciplinaires et aux processus d'apprentissage
- Façon d'enseigner une matière (type de supports, quelle progression, quel type d'exercices, d'évaluations...).
- Transposition didactique : comment présenter des savoirs experts pour qu'ils deviennent accessibles progressivement aux étudiants)

## **pédagogie**

Méthodes mises en œuvre par l'enseignants pour faire passer une notion de cours à ses étudiants

# Le triangle de Jean Houssaye



## **Le didacticien est un enseignant qui:**

➤ A suivi des cours de pédagogie.

➤ Réalise la transposition méthodologique (S'interroge sur le savoir savant qui devra se transformer en savoir à enseigner)

## **Préparer un cours c'est:**

➤ Se fixer des objectifs sans tenir compte des prérequis, mais en prévoyant les obstacles/difficultés que l'étudiant peut rencontrer.

➤ C'est choisir les stratégies pédagogique les plus adaptées au contenu.

➤ C'est organiser le déroulement du cours qui permet la construction des apprentissages en tenant compte des prérequis.

## **Un objectif d'enseignement montre ce que :**

➤ L'étudiant devra maîtriser à la fin de la leçon.

➤ L'enseignant devra faire pour que les objectifs opérationnels soient atteints

## **Le LMD vise un enseignement de qualité par la concrétisation à terme de plusieurs actions :**

- La mobilité, la coopération et la recherche développement,
- Mise en place d'écoles doctorales sur laquelle s'appuient l'enseignement du master,
- La mise en place de plateformes pédagogiques et de formation à distance,
- Mise en place de réseaux thématiques et d'excellence pour contribuer à la compétitivité et à l'innovation,
- La recherche de sources de financement autres que les dotations publiques,
- Identification d'un écosystème et la mise en place d'outils de veille pour concrétiser dans les faits le rôle de l'université dans la société,
- La formation des formateurs et la valorisation de l'enseignement transversal,

Ces actions ne se réalisent pas d'un trait de plume. C'est un travail de longue haleine qui s'accomplit avec opiniâtreté, **citoyenneté** et qui **se nourrit de l'effort collectif.**

# Un petit exercice...

**Ce que tu me dis... ●**

● je m'en souviens

**Ce que je vois... ●**

● je le sais et je m'en souviens

**Ce que je fais... ●**

● je le sais, je m'en souviens et j'en suis convaincu

**Ce que je découvre... ●**

● j'oublie

# En fait...

**Ce que tu me dis... —————> j'oublie**

**Ce que je vois... —————> je m'en souviens**

**Ce que je fais... —————> je le sais et je m'en souviens**

**Ce que je découvre... —————> je le sais, je m'en souviens et j'en suis convaincu**

# En effet,

Des études (Dale E.) ont montré que les apprenants retiennent :

- **10 % de ce qu'ils entendent**
- **30 % de ce qu'ils voient**
- **60 % de ce qu'ils font**
- **80 % de ce qu'ils découvrent**

La qualité de l'enseignement dans le dispositif LMD prend sa source de **la pédagogie active** qui laisse une large place à l'initiative de l'étudiant. Ainsi, un enseignement devra :

- Concilier la théorie et la pratique avec un accent particulier sur l'organisation de séminaires, de simulation de cas, d'enquêtes sur le terrain,...
- Accompagnement des étudiants par les enseignants ( animation du tutorat, les compétences externes (cadres d'entreprises), réception et consultation,...),
- Mise en place du réseau informatique, le matériel audiovisuel, bibliothèque, ...

# Pédagogies actives

- **Construction des savoirs (apprentissage)**
- **Étudiant concepteur et actif (résolution de problèmes)**
- **Enseignant = accompagnateur de l'apprentissage**
- **Interactions fréquentes avec l'environnement**
- **Démarche inductive**
- **La théorie est au service de la résolution de problèmes**
- **Importance accordée au sens de l'apprentissage**

Dispositifs communs

# ***Semestrialisation***

- Obligatoire pour toutes les formations de niveau licence et master à l'exception des formations professionnelles lorsque des dispositions particulières existent.
  - Un parcours de formation est composé de 6 semestres en licence et de 4 semestres en master.
  - Un semestre est composé de plusieurs unités d'enseignement (UE).
  - Chaque UE se déroule en totalité sur un semestre.
- Les jurys d'évaluation délibèrent à l'issue de chaque semestre.

# **Les Unités d'enseignement (UE)**

**UE fondamental**

**UE Méthodologique**

**UE de découverte**

**UE transversales**

**UE de préprofessionnalisation**

## *Règle générale*

- Chaque UE ne peut être validée qu'une seule fois sur l'ensemble des du parcours de formation.
- L'UE ne peut plus être repassée dès lors qu'elle est validée (sa moyenne est  $\geq 10/20$ ).
- Toutefois, en cas de redoublement ou de changement d'orientation, l'étudiant est autorisé à conserver le bénéfice de la note acquise lorsqu'elle sa moyenne est supérieure à 10/20 et que le semestre n'a pas été validé.

## *Validation*

Validation matière: si  $MP \geq 10/20$  (MP=Moy pondérée)

Validation UE :

- Soit par la validation de ses matières,
- Soit par compensation entre ses matières, avec une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 ;

Un semestre est validé :

- Soit par la validation de ses UE,
- Soit par compensation entre ses UE et l'obtention d'une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10/20;
- La validation des unités d'enseignement, semestres et années entraîne la capitalisation des crédits associés. Il en est de même pour les matières même si l'UE ou le semestre ou l'année n'est pas validé.

# Le crédit

Chaque matière d'une UE reçoit un nombre de crédits proportionnel au temps que l'étudiant doit y consacrer et qui inclut le travail personnel. Un crédit est l'équivalent de 22 à 25 heures de travail présentiel et personnel.

Les crédits d'une UE est la somme des crédits des matières qui la composent.

Les semestres et années comportent une valeur en crédits à raison de :

- 30 crédits par semestre,
- 60 crédits par année.

**Pour la détermination des crédits par matière ou par UE, il faut se rappeler qu'on ne peut considérer de façon isolée une matière des autres matières du cursus de formation.**

Deux méthodes sont identifiées pour déterminer la façon de procéder à l'allocation des crédits aux matières et UE. Il s'agit de :

- Méthode « **impositionnelle** » ou top-down. Cette méthode est bénéfique si l'offre de formation est bien structurée. C'est la plus utilisée.

- Méthode « **compositionnelle** » ou bottom-up qui opère :

- ❖ Soit par référence à la charge horaire totale de l'étudiant pour chacune des UE ou matière,

- ❖ Soit par référence aux compétences à acquérir par l'étudiant dans chacune des UE pou matière.

## Coefficient :

Plusieurs méthodes existent pour déterminer le coefficient d'une UE ou d'une matière. L'une de ces méthodes est la suivante (un coefficient correspond à 1h30):

Soit une UE ayant les matières suivantes :

- Algèbre, crédits = 6, Cours = 3h, TD = 3h
- Analyse, crédits = 6, Cours = 1h30, TD = 1h30
- Chimie, crédits = 3, Cours = 1h30

Les coefficients dans le cas de cette méthode sont :

- Algèbre, coefficient = 4 car 6 heures est l'équivalent de 4 fois 1h30.
- Analyse, coefficient = 2 car 3h est l'équivalent de 2 fois 1h30.
- Chimie, coefficient = 1

## Le travail personnel de l'étudiant

Considérant un crédit = 25 heures par semestre de 15 semaines. Si une matière est dotée de 6 crédits et que son volume horaire hebdomadaire est de 3h pour le cours, 1h30 pour le TD et 1h30 pour le TP, alors :

- Volume horaire semestriel crédité = 6 crédits \* 25 heures = 150 heures par semestre (présentiel et personnel)
- Volume horaire présentiel =  $(3h + 1h30 + 1h30) * 15$  semaines =  $6h * 15 = 90h$
- Le travail personnel est donc de  $150h - 90h = 60h$ , soit 4 heures par semaine.

# Projet tutoré

Un projet tutoré associe des étudiants en groupe de 5 à 6. Il a pour objectifs :

De familiariser l'étudiant à la **conduite d'un projet** et sa réalisation dans le **respect des délais fixés**. Un projet peut être la **création d'une entreprise, l'étude de marché, l'organisation d'évènements...**

Ceci permettra à l'étudiant de maîtriser les différents aspects d'une étude telle que **la communication, la recherche de sponsors, l'organisation des moyens à mettre en œuvre, la budgétisation.**

## **Contrôle de connaissances**

Un contrôle de connaissances revêt plusieurs formes. Il peut être un ou plusieurs des éléments suivants en fonction des critères fixés dans le cahier de charges de la formation :

- Interrogations écrites (IE)
- Test sur le TP
- Compte rendu
- Exposé

En outre, et à la fin de chaque semestre, il peut être prévu :

- Epreuve finale.
- Epreuve de rattrapage.

## Abandon, exclusion, réintégration

Un étudiant est déclaré en **situation d'abandon** par le chef du département s'il ne se présente à aucun enseignement (cours, TD et TP) ou stage et mémoire organisés dans le semestre de l'année universitaire.

Un étudiant est déclaré **exclu** par le chef de département au titre de l'année universitaire s'il est déclaré en situation d'abandon.

**En cas d'abandon ou d'exclusion, une seule autorisation de réintégration est autorisée.**

# Compensation annuelle

La note de compensation annuelle est calculée dans le cas où l'étudiant n'a pas obtenu les deux semestres de l'année en question.

**La compensation annuelle n'est pas valable pour les études de Master.**

C'est la moyenne des moyennes des notes des UE qui composent l'année en question affectées de leurs coefficients respectifs.

**L'année sera considérée acquise (et les 60 crédits acquis) si cette moyenne est supérieure ou égale à 10/20**

## **Rattrapage**

**Si un semestre n'est pas validé, l'étudiant se présente aux Examens de Rattrapage des épreuves d'examen relatives aux UE non acquises (2<sup>ème</sup> session) :**

- L'étudiant garde le bénéfice des matières de l'UE pour lesquelles il a obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10/20.**
- Seules les matières non acquises des UE non acquises peuvent et doivent être repassées.**
- Un étudiant n'ayant pas subi le contrôle continu (interrogations écrites, travaux pratiques, test...) dans une matière n'ouvre pas droit au rattrapage.**

Lors de la session de rattrapage, la moyenne, pour chacune des matières concernée, est alors calculée sur la base de **la note obtenue à l'épreuve de cette 2ème session.**

La note finale retenue pour la matière après rattrapage sera **la meilleure des moyennes entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> session.**

A l'issue de la session de rattrapage, l'UE est acquise si la moyenne générale qui y est obtenue est égale ou supérieure à 10/20.

Si la moyenne générale compensée de l'UE est inférieure à 10/20, les matières de l' UE pour lesquelles **la moyenne obtenue est égale ou supérieure à 10/20 sont considérées comme acquises.**

## **Transmission des notes**

Les notes d'évaluation sont transmises par l'enseignant au département qui se chargera de l'affichage dans un délai de 72 heures ouvrables maximum.

## **Affichage et consultation des notes**

Le département affichera par matière le planning des consultations ainsi que le corrigé de l'épreuve d'un examen final, et ce dans un délai réglementaire à la fin des épreuves.

## **Recours**

Un recours est un droit de l'étudiant en session normale (1<sup>ère</sup> session). Il est formulé par l'étudiant et transmis à l'enseignant dans les 24H ouvrables qui suivent l'affichage des notes. Le responsable de spécialité se chargera du traitement des recours avec les enseignants concernés.

# Progression du L1 au L2

Elle est de droit si l'étudiant a acquis les deux premiers semestres (L1) du cursus de formation de licence (60 crédits).

La progression de la 1<sup>ère</sup> à la 2<sup>ème</sup> année, au sein du même parcours de formation, sera autorisée pour tout étudiant ayant acquis au moins 30 crédits (avec au moins 1/3 dans un semestre) dans les deux semestres de la première année. L'étudiant ainsi autorisé à progresser se doit :

- de repasser toutes les épreuves des matières non acquises des UE non acquises.
- de se présenter aux dites épreuves selon la programmation arrêtée par la structure pédagogique.

## **Progression du L2 au L3**

Elle est de droit si l'étudiant a acquis les 4 premiers semestres du cursus de formation.

Cependant, la progression de la 2<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> année, au sein du même parcours de formation, est accordée à tout étudiant ayant validé :

- au moins 90 crédits relatifs aux quatre premiers semestres du cursus de formation
- les UE fondamentales du parcours (fixés par le département).

L'étudiant ainsi autorisé se doit :

- de repasser toutes les épreuves des matières non acquises des UE non acquises.
- de se présenter aux dites épreuves selon la programmation arrêtée par la structure pédagogique.

**Nb** : Les étudiants admis en 2<sup>ème</sup> ou en 3<sup>ème</sup> année avec des dettes emporteront les moyennes des contrôles continus et seront prises en compte dans le calcul des nouvelles moyennes. Elles demeureront non modifiables.

## Progression du M1 au M2

Elle est de droit si l'étudiant a acquis les deux premiers semestres du cursus de formation (60 crédits).

Cependant, la progression de la 1<sup>ère</sup> à la 2<sup>ème</sup> année, au sein du même parcours de formation de master, sera autorisée pour tout étudiant ayant acquis :

- au moins 45 crédits relatifs aux deux semestres du cursus de formation.
- les UE fondamentales du parcours (arrêtés par le département).

L'étudiant ainsi autorisé à progresser se doit :

- de repasser toutes les épreuves des matières non acquises des UE non acquises.
- de se présenter aux dites épreuves selon la programmation arrêtée par la structure pédagogique.

## **Archivage des copies d'examen**

Les copies, notes, liste de présence avec émargement, liste des surveillants, sujet et barème de notation seront transmis au chef du département qui se chargera de leur archivage pour une période minimale d'une année.

# Suivi des enseignements

- Le responsable du domaine de formation
- Le responsable de la filière
- Le responsable de la spécialité

## **ANNEXE AU DIPLOME**

Une annexe descriptive au diplôme (Licence ou Master) est un document universel, délivré à l'étudiant diplômé:

- Il vise à faciliter la reconnaissance du diplôme.
- Il décrit la nature, le niveau, le contexte et le contenu des études.

Il est composé de huit (8) parties :

1. sur le titulaire du diplôme,
2. sur le diplôme,
3. sur le niveau de qualification,
4. sur le contenu et les résultats obtenus,
5. sur la fonction de la qualification,
6. complémentaires,
7. certification du supplément,
8. sur le système national d'enseignement supérieur.

- Système de notation et informations concernant la répartition des notes :  
*On utilisera la notation universelle, basée sur des grades.*

Evaluation interne <sup>1</sup>	Evaluation internationale correspondante	Effectif absolu	Effectif en pourcentage
	<b>A</b>		<b>10% premiers</b>
	<b>B</b>		<b>25% suivants</b>
	<b>C</b>		<b>30% suivants</b>
	<b>D</b>		<b>25% suivants</b>
	<b>E</b>		<b>10% suivants</b>

(1) Cette colonne est calculée à partir de l'ensemble des notes des étudiants qui ont obtenu le diplôme au cours d'une même année universitaire. Après avoir classé les notes, la tranche de notes des 10% premiers de l'effectif constitue la 1<sup>ère</sup> classe à placer dans la 1<sup>ère</sup> ligne de la 1<sup>ère</sup> colonne (grade A). La tranche des 25% suivants constitue la 2<sup>ème</sup> classe qu'il faut placer en 2<sup>ème</sup> ligne de la même colonne (grade B), et ainsi de suite. A chaque fois, on déterminera l'effectif absolu correspondant à la classe calculée.

***Exercice sur l'annexe au diplôme:  
soit le tableau suivant représentant les notes  
obtenues par les étudiants d'une cohorte de  
18 étudiants.***

18,30 ; 10,10 ; 16,90 ; 10,50 ; 15,90 ; 14,60 ;
10,00 ; 14,80 ; 17,40 ; 12,20 ; 19,90 ; 10,50 ;
11,00 ; 18,60 ; 18,70 ; 14,00 ; 11,00 ; 10,20

- 1/ Détermination du grade de chaque étudiant***
- 2/ On construit finalement les classes cherchées***
- 3/ Construire la courbe des grades***

# Exercice sur le LMD

UE	Matière	VHS	Crédits	Cours	TD	TP	T.Pers	Coeff	Note
<b>UEF</b>			<b>14</b>					<b>?</b>	<b>#####</b>
	M1	60	5	3	3			4	11,00
	M2	50	4	1,5	3			?	6,00
	M3	80	5	3	1,5			?	6,00
<b>UEM</b>			<b>?</b>					<b>6</b>	<b>11,33</b>
	M4	80	5		1,5	1,5		2	16,00
	M5	80	5		3	3		4	9,00
<b>UED</b>			<b>?</b>					<b>3</b>	<b>10,00</b>
	M6	60	4	1,5	1,5	1,5		3	10,00
<b>UET</b>			<b>?</b>					<b>2</b>	<b>13,00</b>
	M7	20	2	3				2	13,00
<b>TOTAL</b>		<b>430</b>	<b>30</b>						

- 1/ Trouver les éléments représentés par un point d'interrogation
  - 2/ Calculer la moyenne générale du semestre.
  - 3/ Déterminer le nombre de crédits obtenus.
  - 4/ Quelles sont les matières concernées par le rattrapage
  - 5/ L'étudiant à obtenu 7/20 en M2. Recalculer la moyenne générale
  - 6/ Le jury décide de racheter l'étudiant au niveau de M3.
- Quelles est la nouvelle MG ?